



# L'inquiétante augmentation d'affluence de La Tuile

**SOCIAL.** La Tuile, centre d'accueil de jour situé à Fribourg, a vu croître ses nuitées de 74% en quatre ans. A Bulle, l'association a racheté la maison de La Passerelle, qui deviendra un logement accompagné.

ÉRIC BULLIARD

L'association l'espérait depuis plusieurs années, elle a fini par la trouver. A Bulle, La Tuile vient de racheter la maison de La Passerelle, structure d'accueil pour mamans en difficulté, qui cesse ses activités (lire encadré).

Deux ans après avoir ouvert un appartement dans le chef-lieu gruérien, le centre d'accueil de nuit (basé à Fribourg) va ainsi pouvoir proposer d'autres places en «logement accompagné». «A Bulle, depuis deux ans, sept personnes ont séjourné à l'appartement», indique Eric Mullener, directeur de La Tuile. Un appartement qui propose quatre places en communauté, au centre-ville. La maison, elle, disposera de deux studios et d'espaces communautaires pour accueillir sept ou huit personnes.

Trop tôt encore pour dire si la maison remplacera l'appartement (dont La Tuile n'est pas propriétaire) ou si Bulle aura besoin de ces 12 places. Qui ne constituent pas un nouveau foyer, précise Eric Mullener: «A Bulle, nous ne faisons pas de l'accueil d'urgence.» Il s'agit plutôt d'un hébergement social, transitoire, qui permet à des hommes et des femmes dans une mauvaise passe de «repartir du bon pied». Une soirée d'information a été organisée avec les habitants du quartier, pour expliquer la démarche de La Tuile. «Peu de gens se sont déplacés,



A gauche, Anne Rod et Gilbert Baechler, présidente et administrateur de La Passerelle, entourent Eric Mullener, directeur de La Tuile. A droite, Jean-Claude Jaquet, président de l'association La Tuile et deux collaborateurs, Denis Maradan et Sylvie Goumaz. CLAUDE HAYMOZ

ce qui prouve que ce n'est pas un sujet polémique.»

## «Comme vous et moi»

Les locataires, tous Gruériens, sont encadrés par des professionnels du service social ou des tutelles. Moyenne d'âge: 45 ans. «Nous sommes loin du cliché du SDF qui a choisi sa vie, qui se balade avec son chien et son litron de rouge», poursuit Eric Mullener. «Des gens comme vous et moi», répète-t-il volontiers, tout au long de la discussion. «Il est de plus en plus facile de perdre son statut de citoyen et de locataire. Or, sans loge-

ment, pas de place dans la société. Et, si on peut vite arriver dans une situation dramatique, il est très difficile d'en sortir.» A Fribourg, une offre similaire fait ses preuves depuis neuf ans. Ces appartements constituent un chaînon manquant, selon le directeur de La Tuile: ils s'adressent à des personnes «pas assez autonomes pour être seules, mais qui ne remplissent pas les critères pour entrer en institution».

Cette volonté «d'aller dans les régions» constitue également un des moyens de lutte contre l'inquiétante augmentation de l'affluence du centre, à

Fribourg. «Sept personnes dans l'appartement de Bulle, c'est sept personnes qui ont pu repartir plus vite de La Tuile ou qui n'ont pas eu besoin d'y aller», souligne Eric Mullener.

## Plus 74% en quatre ans

Car la situation, au centre situé à la route de Marly, est très tendue: sa capacité d'accueil (21 lits pour les hommes, sept pour les femmes) a été atteinte ou dépassée 175 fois en 2012, soit un jour sur deux... Matelas de secours et canapés ont dû être utilisés comme solutions «d'urgence dans l'urgence».

L'année dernière, le centre a connu un nouveau record, avec 8168 nuitées (+22%) et 523 personnes accueillies, contre 461 en 2011 (+13,5%). Depuis 2008, la hausse est même de 74%! «Les causes sont multiples, mais l'explosion démographique en est certainement une. La proportion n'a pas forcément changé», commente Eric Mullener.

## Priorité aux Fribourgeois

Plus de 80% de ces nuitées ont été effectuées par des usagers dont le dernier domicile légal se situait dans le canton. Le nombre de longs séjours (plus

## La fin pour La Passerelle

Présidente de La Passerelle, Anne Rod a dû se résoudre «la mort dans l'âme» à cesser les activités de l'association basée à Bulle. «C'est triste, mais sans soutien public, nous ne pouvions plus survivre», explique-t-elle. Fondée en 1998 et active dans l'accueil aux mamans en difficulté, La Passerelle a suspendu ses activités en 2011, sa mission n'ayant pas obtenu la reconnaissance de l'Etat.

En cédant sa maison à La Tuile, La Passerelle a toutefois la satisfaction de voir ce lieu continuer à remplir une fonction sociale, se réjouit Anne Rod. Les premiers contacts ont eu lieu lors de la projection bulloise, en septembre, de *La nuit de l'ours*, le film de Samuel et Frédéric Guillaume consacré à La Tuile. «Nous avons expliqué notre problème, l'association s'est montrée fort intéressée et tout s'est ensuite déroulé à la satisfaction des deux associations.» EB

## Mesures de vent sur la tour du Gibloux

**ÉNERGIE ÉOLIENNE.** Le vent du Gibloux suscite les convoitises. Ainsi, Ennova SA qui pilote un projet avec les communes du Châtelard et de Grangettes (après le retrait de Sâles, *La Gruyère* du 28 février) n'est pas seule à s'intéresser au potentiel éolien du Gibloux. Greenwatt, société fille de Groupe E, lorgne aussi sur la crête.

*La Gruyère* a appris que l'entreprise procède à des mesures de vent sur la tour Swisscom du Gibloux. «Nous le faisons depuis plusieurs mois et ces tests vont durer un an, comme la loi nous y oblige», révèle Jean-Michel Bonvin, directeur de Greenwatt. Mais nous savons qu'il y a assez de vent. Comme nous sommes un peu scotchés avec notre projet du Schwyberg (n.d.l.r.: la construction de neuf éoliennes est bloquée par des recours), nous étudions d'autres régions, en particulier les crêtes situées entre le Mont-Pèlerin et le Gibloux. Ça fait six mois que nous y travaillons. Nous explorons la possibilité de construire en forêt, ce qui permettrait de rester éloigné des habitations.»

Le directeur refuse de parler de sites potentiels ni du nombre d'éoliennes. «Nous évaluons des régions. Nous ne parlons pas d'emplacement.» La réalisation d'un éventuel parc éolien n'interviendrait pas avant dix ou quinze ans. «C'est un long processus. Pour procéder à un changement de zone, il faudrait déjà cinq ans.» Des groupes de travail, réunissant Greenwatt, des communes et l'Etat sont formés. «Un groupe est constitué pour la Glâne du sud, un autre pour la Glâne du nord et un troisième pour le Gibloux. Pour ce dernier, une première réunion est prévue en mai prochain.» TG

## Glâne

# La fable de l'âne et du pigeon

**ROMONT.** Difficile tâche que celle du président du Tribunal pénal de la Glâne, Michel Morel. Depuis mardi, il tente de démêler le vrai du faux dans une affaire d'abus de confiance et d'escroquerie, de faux dans les titres et de gestion déloyale. Pour ce faire, le juge a questionné un prévenu – ex-directeur d'une entreprise de construction – qui ne se souvenait quasiment plus de rien, un plaignant – repreneur de cette société – qui peinait encore à comprendre ce qui lui était arrivé, et d'anciens clients lésés. Pour ne rien arranger, les ordinateurs contenant la comptabilité de l'entreprise en cause ont été volés.

En 2005, le prévenu âgé aujourd'hui de 40 ans crée son entreprise de courtage et de construction en Glâne. Il se lance dans l'aventure sans aucune formation. Il avait même échoué au certificat fédéral de capacité d'ébéniste. Il signe, malgré tout, six contrats d'entreprise générale pour l'édification d'autant de villas. Selon leurs propriétaires, qui ont depuis porté plainte, les

travaux n'avancent pas et ne sont pas satisfaisants. Les acomptes versés, de l'ordre de 500 000 francs selon le procureur, ne sont, semble-t-il, pas toujours utilisés pour payer les fournisseurs.

Le prévenu a tendance à confondre son propre porte-monnaie avec celui de sa société.

Au procureur qui lui demandait s'il avait pris contact avec les personnes lésées pour les rembourser, le prévenu a déclaré: «Je ne vois pas pourquoi je l'aurais fait, je ne me sens pas responsable de ce qui leur est arrivé.» S'étant entouré d'un comptable, il pensait être à l'abri de tout.

En août 2006, le prévenu propose à l'un de ses jeunes employés de lui céder, pour raisons de santé, son entreprise. Les avis divergent toujours à l'issue des interrogatoires. Pour le prévenu, il était clair que l'homme de 21 ans deviendrait administrateur de l'entreprise moyennant 99 000 francs. Pour l'employé, flatté, il ne s'agissait que de s'associer avec celui qu'il qualifie

d'«ami» et de «mentor».

Ayant tout du pigeon idéal, il débourse plus de 30 000 fr. et signe une cession de créance de 69 000 fr. Un contrat de travail est paraphé avec son ancien patron, devenu sous-firme pour un salaire mensuel de 10 000 fr. net.

Il avait ainsi pour mission de trouver de nouveaux contrats pour renflouer les caisses de la société, dont la faillite est finalement prononcée en 2007.

«Pensez-vous vraiment qu'à 21 ans, sans expérience, il était capable de reprendre cette entreprise?» a demandé le président du tribunal. Mis sous pression, le prévenu n'a pu que répondre: «Je suis sûrement un âne!» Et le juge, excédé, d'acquiescer: «C'est peut-être la première vérité que vous nous livrez.» Deux semaines après la reprise, le jeune homme dépassé recevait sa première poursuite.

Les débats se poursuivent cet après-midi, avant le réquisitoire et les plaidoiries prévus pour mardi. SM

## Au tribunal